



« Une saison au théâtre 2021 -2022 » avec la SRIAS d'Île-de-France

La SRIAS IDF a signé des partenariats avec des scènes nationales et théâtres subventionnés en Île-de-France pour aider les agents de l'État à participer à des spectacles vivants, accompagnés de la personne de leur choix.

Ces aides portent sur :

1) les formules d'abonnement proposées par les théâtres :

Deux abonnements maximum par théâtre, pour l'agent et la personne de son choix
Dans deux théâtres au maximum, soit deux fois deux abonnements en tout.
Participation de la SRIAS : 50 % du prix avec un maximum de 40 €, par abonnement.

2) l'achat occasionnel de places (vérifier sur le site internet de la SRIAS la liste des théâtres proposant cette formule) :

Deux places maximum par théâtre, pour le même spectacle, pour l'agent et la personne de son choix.
Participation forfaitaire de la SRIAS par place : 5 €, sans pouvoir dépasser le prix de la place).

Pour bénéficier de cette aide, remettre au théâtre sélectionné le présent bulletin d'inscription intégralement renseigné, présenter votre fiche de paye ou de pension.
Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Renseignez-vous auprès des théâtres pour connaître les modalités d'inscription.

Vous trouverez les informations sur les contacts de chacun des théâtres sur le site de la SRIAS :

www.srias@paris-idf.gouv.fr



Partenariat SRIAS IDF
« Une saison au théâtre 2021 -2022 »

Théâtre :

Demande d'aide financière de la SRIAS IDF

NOM et Prénom de l'agent :

Code MIN:

Abonnement agent

Désignation de l'abonnement souscrit	
Prix unitaire de l'abonnement	
Aide financière de la SRIAS (50 %, dans la limite de 40 €)	
Montant restant à la charge de l'agent	

Abonnement accompagnateur

Prix unitaire	
Aide financière de la SRIAS (50 %, dans la limite de 40 €)	
Montant à la charge de l'agent	

Montant total à payer abonnements	
-----------------------------------	--

Achat de places occasionnelles

Spectacle choisi, date et heure	
Prix unitaire de la place	
Nombre (maximum 2)	
Prix total des places réservées (si 2 places)	
Aide financière de la SRIAS : 5 € par place	
Montant restant à la charge de l'agent	

Nota : Il ne se substitue pas au bulletin d'inscription propre au théâtre.

« Une saison au théâtre 2021 -2022 » avec la SRIAS d'Île-de-France

Nom du théâtre :

- **Nom et Prénom de l'agent :**
- **Ministère ou établissement public**
- **Code MIN** figurant sur la fiche de paye ou de pension de l'État :
- **Département de résidence administrative (pour les actifs) :**
75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95
- **Département de résidence personnelle :**
75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95
- **Vous êtes :** Titulaire en activité / Contractuel(le) en activité / Retraité(e)
- Adresse électronique :
- **Présenter obligatoirement la fiche de paye ou de pension**
En matière de protection des données, le prestataire s'engage à mettre en œuvre le règlement général européen de protection des données (RGPD). Sous réserve de leurs obligations légales et réglementaires, le prestataire et la SRIAS d'Île-de-France s'interdisent de communiquer à tous tiers les informations nominatives relatives aux agents.

Je m'engage sur l'honneur à ne pas solliciter d'aide financière pour des abonnements dans plus de deux théâtres partenaires de la SRIAS IDF au cours de la saison 2021-22.

Signature